



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 06 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le 29 avril 2021, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires en vigueur, dans la salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27 Date convocation : 29/04/2021 Présents : 23 Votants : 27
--

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Patrick MICHEL, Marie-Agnès DESCOUX, Jean-Marc SIOZAC, Laurence AUDIBERT, Jean BÉDU, Sandrine MARTINS, Claude SCHAEFFER, Adjoints
Isabelle JODIN, Fanny BILLY, Fabrice BUSSY, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Ngo Loi TRAN, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Mapril BAPTISTA Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir	Patrick MICHEL
Nathalie NISI	a donné pouvoir	Brigitte FOULON
William NETO DE JESUS	a donné pouvoir	Marie-Agnès DESCOUX
Jean-Marc LONGQUEUE	a donné pouvoir	Hervé GUISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Monsieur Claude SCHAEFFER a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2021-94 : TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2223-15,

VU l'avis favorable de la commission « Cadre de vie – Parc-Jardins Partagés – Relations CAMG » en date du 8 avril 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs des cavurnes, et modifier le tarif des plaques à graver.

ENTENDU l'exposé de Madame Laurence AUDIBERT, Adjointe au Maire déléguée au Cadre de vie – Parc-Jardins Partagés – Relations CAMG,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 077-217703727-20210506-D2021-94-DE Date de télétransmission : 14/05/2021 Date de réception préfecture : 14/05/2021

FIXE, à compter de la présente délibération, les tarifs suivants :

	PRIX
CONCESSIONS	
Concession 15 ans	150 euros
Concession 30 ans	250 euros
COLUMBARIUM	
Concession 15 ans	350 euros
Concession 30 ans	750 euros
CAVURNES	
Concession 15 ans	450 euros
Concession 30 ans	800 euros
Plaques à graver (28cm x 7cm x 1cm d'épaisseur)	
	60 euros

DIT que les concessions qui sont renouvelées dans les 2 ans après l'échéance bénéficie du tarif en vigueur à la date d'échéance et non à la date de demande du renouvellement.

DIT que ces changements feront l'objet d'une modification du règlement intérieur du cimetière,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, 06 mai 2021

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

[Signature]
Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20210506-D2021-94-DE
Date de télétransmission : 14/05/2021
Date de réception préfecture : 14/05/2021